

RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00680
Numéro SIREN : 890 163 652
Nom ou dénomination : 2P CLEMAR

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2023 sous le numéro de dépôt 135

2P CLEMAR

158 rue Ambroise Croizat

59450 SIN LE NOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

FF CONSEILS ET AUDIT

1015 Avenue de la République

59700 MARCQ EN BAOREUL

Tél : 03.20.73.68.68 Fax : 03.20.80.86.12

SIRET : 900 119 000 00018 APE : 6920Z

2P CLEMAR

158 rue Ambroise Croizat

59450 SIN LE NOBLE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE 2P CLEMAR, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEES.***

Aux Associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 02 décembre 2022, j'ai établi le présent rapport afin :

- De vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mai 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 2 308 951 euros et un résultat net de 27 290 euros.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mai 2022 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 40 256 euros dont 2 966 euros d'autres réserves, 27 290 euros au titre du bénéfice de l'exercice comptable, et un capital social s'élevant à 10 000 euros.

- Au niveau des événements postérieurs à la clôture, à ce jour, aucun élément significatif au regard de la situation de la société ne peut remettre en cause la continuité de l'exploitation.

II. Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à MARCQ EN BAROEUL,
Le 12 décembre 2022

A large, stylized blue ink signature, likely of Francois Finet, written over the date.

FRANCOIS FINET
Commissaire à la transformation